

# J'ai été exposé à la rougeole : que faire ?

J'ai été en contact avec une personne  
malade de la rougeole, même brièvement



Dans ma famille



Dans un lieu d'accueil collectif :  
crèche, chez l'assistante maternelle, école



Sur mon lieu de travail :  
bureau, cantine...

La rougeole est une maladie très contagieuse :  
elle se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements...)  
à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue.

## Je suis né avant 1980

J'ai probablement  
déjà eu la rougeole,  
dans ce cas  
je suis protégé

En cas de doute,  
je consulte mon médecin  
qui pourra me conseiller

## Je suis né en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations :

➤ J'ai reçu 2 doses de vaccin  
contre la rougeole ou bien  
je suis certain d'avoir eu la maladie

Je suis protégé

➤ J'ai reçu 1 dose de vaccin  
contre la rougeole

Je consulte rapidement mon médecin  
pour une 2<sup>e</sup> dose idéalement dans  
les 3 jours après l'exposition

➤ Je n'ai pas reçu de vaccin  
contre la rougeole

Je consulte mon médecin  
dans les 3 jours après l'exposition  
pour mettre à jour mes vaccinations

➤ Je n'ai pas mon carnet de santé  
➤ Je ne sais pas si j'ai déjà eu la rougeole

Je consulte mon médecin dans les 3 jours  
pour qu'il me conseille et mette à jour  
mes vaccinations si nécessaire

## J'ai un enfant âgé de 6 à 12 mois

➤ Il existe des recommandations  
spécifiques pour protéger mon enfant

Je consulte impérativement mon médecin  
dans les 3 jours qui suivent l'exposition  
pour que mon enfant reçoive une dose de vaccin  
ou un traitement approprié

## Je ne peux pas être vacciné contre la rougeole

➤ Les femmes enceintes, les nourrissons  
de moins de 6 mois et certaines  
personnes immunodéprimées  
ne peuvent pas être vaccinées  
contre la rougeole

Je consulte impérativement mon médecin  
dans les 3 jours qui suivent l'exposition  
pour mettre en place un traitement approprié  
et éviter la survenue de la maladie